

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 15 MAI 2024 à 19H15**



N°049/2024 - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **20** – Excusés avec Pouvoir : **5** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absents : **0** – Votants : **25**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 15 mai, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 7 mai 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEUIS Patrick.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

BIRRAUX François (pouvoir donné à Bruno MIRALLES), **BOILEAU Marc** (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), **GONGUET Nathalie** (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), **MESSINA Isabelle** (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), **VIGNAGA Isabelle** (pouvoir donné à Lydie CHAUDET).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que **Madame Esther DUMAIRIE**, directrice générale adjointe des services, sera en congé maternité du 28 mai au 16 septembre 2024 inclus, puis enchaînera avec des congés annuels jusqu'au 29 novembre 2024 inclus.

Malgré une large diffusion de l'annonce sur différents canaux, la procédure de recrutement engagée dès le 19 février dernier pour pourvoir à son remplacement n'a pu aboutir. Nonobstant un allègement de la fiche de poste, la polyvalence des fonctions, le niveau d'expertise et les missions de management attachés au poste de DGA complexifie grandement la procédure.

Ce faisant, pour assurer la continuité des missions essentielles du poste durant l'absence de Madame DUMAIRIE, **Monsieur le Maire** propose de créer, à compter du 1^{er} juin 2024 un emploi non permanent sur le grade de rédacteur, à temps complet, pour assurer les fonctions de chargé de mission auprès de la direction générale, et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de six mois.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240515-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 30/05/2024
Publication : 03/06/2024



APPROUVE la création de l'emploi non permanent présenté ci-dessus, et **AUTORISER** le recrutement d'agents contractuels pour pourvoir cet emploi,

FIXE la rémunération sur la base de l'indice correspondant au 6ème échelon du grade de recrutement,



DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la collectivité.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET

Le secrétaire
Patrick BOUVARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240515-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024
Publication : 03/06/2024